

CLI de Framatome



Bilan du contrôle du site en 2017



Sommaire



1. Rappel du processus de contrôle et d'évaluation
2. Avis de l'ASN sur la sûreté du site
3. Point sur la surveillance renforcée du site



1- Processus de contrôle et d'évaluation par l'ASN





Le processus de contrôle et d'évaluation de l'ASN repose sur :

- Les inspections réalisées sur le site,
- Le processus de réexamen périodique des installations,
- L'examen des rapports d'analyse des événements significatifs,
- Le contrôle des dossiers transmis en appui des demandes d'autorisations de modifications,
- L'analyse des bilans périodiques relatifs à l'environnement,
- Le suivi des engagements pris par l'exploitant et leur respect (engagements pris dans le cadre des analyses des événements significatifs, des réponses aux inspections ou des réexamens périodiques).



2- Bilan du contrôle exercé en 2017 et avis de l'ASN sur la sûreté du site





DIVISION DE LYON

Les inspections de l'ASN en 2017

Thème de l'inspection	Date
Respect des engagements, prescriptions et autorisations (INB n°98)	23/01/2017
Respect des engagements, prescriptions et autorisations (INB n°63)	14/02/2017
Agressions externes	21/02/2017
Maîtrise des réactions nucléaires en chaîne (INB n°98)	20/03/2017
Prélèvements d'eau et rejets d'effluents, surveillance des rejets et de l'environnement	04/04/2017
Inspection générale – Redémarrage F2 (INB n°63)	8 et 9/06/2017
Confinement statique et dynamique (INB n°98)	20/06/2017
TMR – Organisation des transports – Expédition en INB	07/07/2017
Contrôles et essais périodiques (INB n°98)	24/07/2017
Gestion du risque Incendie	02/08/2017
Travaux – Arrêt d'été	09/08/2017
Gestion des écarts	08/09/2017
Respect des engagements (redémarrage F2)	28/09/2017
Modifications matérielles	25/10/2017
Inspection réexamen (INB n°63)	16 au 18/10/2017
Gestion des déchets	14/12/2017

16 inspections menées en 2017 dont 4 inopinées (15 inspections en 2016).

Et notamment 1 inspection renforcée préalable au redémarrage et 1 inspection sur le réexamen périodique de sûreté pour l'INB n°63.

Suite des inspections de 2017

Améliorations relevées depuis 2016 :

- Nombre de demandes d'actions correctives en baisse.
- Meilleur suivi des réponses, des engagements et des plans d'actions.

Le bilan 2017 est globalement satisfaisant avec plusieurs sujets en amélioration.

Les sujets sur lesquels des progrès doivent être réalisés :

- La gestion des écarts (hiérarchisation et cotation)
- Le contrôle technique des contrôles et essais périodiques
- La maîtrise du système de modifications matérielles
- La gestion des déchets

Événements significatifs



17 événements significatifs (14 en 2016, 15 en 2015) dont notamment

- ✓ 2 Evènements classés au niveau 1 de l'échelle INES
- ✓ 4 Evènements portant sur la radioprotection, mais sans impact sur le personnel (non respect des règles)
- ✓ 2 Evènements portant sur l'environnement : dépassement du seuil de décision sur le réseau d'eaux usées du site, rejet de dioxyde d'azote au niveau du réacteur de dissolution d'U3O8.

Points issus de l'analyse des événements :

- ✗ La maîtrise du risque de criticité s'est améliorée
- ✗ Vigilance sur le suivi réglementaire des équipements sous pression
- ✗ Encore quelques manques de rigueur à l'origine d'événements
- ✗ La culture de radioprotection est à renforcer, mais les événements sont moins préoccupants que les années précédentes



DIVISION DE LYON

Réexamens périodiques



Inspection réexamen de sûreté menée en octobre 2017 pour l'INB n°63 :

Le bilan de l'inspection est globalement satisfaisant. Framatome a tiré les enseignements du réexamen de l'INB n°98.

État d'avancement dans le processus réexamen (INB 63) :

- Lettre d'engagements de Framatome reçue le 19/10/2017.
- Projet de décision ASN validé par le collège de l'ASN en février 2018.
- Consultation de Framatome terminée, **Consultation du public à venir.**

-Décision pour l'INB n° 98 en cours de préparation

Suivi des engagements pris lors des réexamens des 2 INB :

- Lettre d'engagements d'AREVA reçue le 19/10/2016 pour l'INB n° 98 et lettre de Framatome reçue le 19/10/2017 pour l'INB n°63.
- 82 engagements pour l'INB n°98 et 70 pour l'INB n°63.
- Réunions de suivi Framatome/ASN (division et direction) tous les 6 mois.

A ce jour, le suivi des engagements post-réexamen avance convenablement.

Avis issu du contrôle de l'ASN

Améliorations constatées



- ✓ L'amélioration de la rigueur d'exploitation est observée depuis 2016.
- ✓ Le nombre d'évènements significatifs relatifs à la criticité est en diminution.
- ✓ Les engagements sont globalement respectés.
- ✓ L'ASN souligne l'effort significatif concernant les moyens humains des équipes sûreté et radioprotection.
- ✓ Le réexamen de sûreté de l'INB n°63 a abouti : d'importants travaux de rénovation du bâtiment F2 ont été réalisés au cours du premier semestre 2017.
- ✓ Le plan de remise en conformité des rétentions a abouti.
- ✓ Le nouveau PC de gestion de crise a été mis en service.



Avis issu du contrôle de l'ASN

Points de vigilance et attentes :



- × La poursuite du renforcement de la culture de sûreté et de la rigueur d'exploitation
- × L'amélioration de la culture de radioprotection des intervenants.
- × La fin des travaux de renforcement incendie du bâtiment F2.
- × L'amélioration de la culture de la gestion des déchets.
- × Le respect des engagements pris dans le cadre du réexamen de l'INB n° 98
- × La finalisation des travaux du précédent réexamen (2006) et post-Fukushima de l'INB n° 63 (tenue au séisme)
- × Les travaux de rénovation de l'atelier de recyclage R1.
- × Le projet de construction de la « nouvelle zone uranium ».



3- Point sur la surveillance renforcée





DIVISION DE LYON

Point sur la surveillance renforcée



Site placé sous surveillance renforcée de l'ASN début 2014 :

- ✓ Perte de confiance dans le management de la sûreté et le pilotage des projets.
- ✓ Défaillance de la rigueur d'exploitation – Accumulation d'événements et de manques de culture de sûreté – Gestion du risque de criticité perfectible.
- ✓ Accumulation de retards sur les travaux de mise à niveau des installations à l'issue des précédents réexamens de sûreté -> **Décisions de l'ASN.**

Plan pluriannuel d'amélioration de la sûreté de l'exploitant :

- ✓ Renforcement des équipes « sûreté ».
- ✓ Actions d'amélioration de la culture de sûreté, de la rigueur d'exploitation et de la formation.
- ✓ Plan d'action spécifique pour la maîtrise du risque criticité.
- ✓ Renforcement du pilotage des dossiers de travaux.
- ✓ Renforcement du suivi du site par l'inspection générale du groupe.
- ↳ **Bilan transmis trimestriellement à l'ASN, inspectable (et inspecté).**
- ↳ **Réunions régulières avec la direction du site..**

Le bilan 4 ans après



■ Pilotage – Management de la sûreté

- Inspection de revue en 2014
- Rencontres semestrielles avec la direction du site,
- Plusieurs prescriptions réglementaires et mises en demeure de l'ASN
- ↳ Equipe de direction renouvelée, pilotage des engagements par la direction du site
- ↳ Obtention de moyens humains et financiers supplémentaires

Résultats :

Amélioration de la transparence et de la confiance dans la direction du site

Concrétisation des nombreux travaux attendus (post-Fukushima, suites des réexamens)

■ Rigueur d'exploitation

- Inspection de revue en 2014. Inspection renforcée de vérification sur le sujet en 2016.
- Vérification systématique des préalables à autorisation, des engagements pris à la suite des évènements et des réponses aux inspections.
- ↳ Doublement des effectifs de sûreté.
- ↳ Module de formation obligatoire à la culture de sûreté à tous les niveaux de responsabilité
- ↳ Mise en œuvre d'ingénieurs sûreté d'exploitation (ISE) présents en 3*8h
- ↳ Déploiement du contrôle technique (à poursuivre)

Résultats :

Diminution du nombre d'évènements portant sur des non-respects des règles générales d'exploitation et sur la gestion des risques de criticité.

Le bilan 4 ans après



■ Le risque de criticité

- Abordé à l'inspection de revue en 2014 et 2016. Inspections annuelles sur le thème
- Pédagogie « renforcée » sur la notion de contrôle-technique (article 2.5.3 de l'arrêté INB).
- ↪ Rénovation et renforcement des casiers d'entreposage des matières hautement enrichies.
- ↪ Systématisation de doubles-contrôles indépendants à chaque mouvement de matières.
- ↪ Identification et renforcement des règles applicables aux bouteillons de matières humides.

Résultats :

Diminution des écarts aux règles de criticité

Restent des écarts liés à la conception des anciens équipements (notamment l'atelier R1 de recyclage des rebuts de fabrication).



■ Programme de travaux sur le site

- ↪ Conduite des projets post-Fukushima (création de bassins d'orage, du système de détection et de coupure sismique, du centre de crise « Noyau dur », renforcements sismiques des bâtiments existants.
- ↪ Solde de la majorité des engagements des précédents réexamens. Pour les engagements non-soldés : mise en place de dispositions compensatoires ou évacuation des matières.
- ↪ **Les engagements pris lors des réexamens de 2016 et 2017 sont à ce jour tenus.**

Grands projets (Réévaluation du bâtiment R1, renforcements pérennes du hall gaine de F2, construction d'un nouveau bâtiment « Nouvelle zone uranium »).



Décision de lever la surveillance renforcée

En raison de :

-L'amélioration de la rigueur d'exploitation

-L'amélioration des indicateurs de sûreté

-Des nombreux travaux de renforcements des installations réalisés

↳ Le collège de l'ASN a validé le retour à un mode de contrôle « normal » en levant la surveillance renforcée dont le site faisait l'objet.

↳ L'ASN reste toutefois vigilante concernant l'aboutissement des travaux de rénovation de l'atelier de recyclage R1, de la construction de la nouvelle zone uranium » et des suites des nouveaux réexamens périodiques.



Merci de votre attention

